



abus de faiblesse sur handicapé physique

Par **cazabonne**, le **16/06/2011** à **16:46**

mon frère handicapé physique et très vulnérable psychologiquement après les décès successifs de notre mère et de sa 1^{ère} femme s'est remarié, quelques semaines après leur rencontre, avec une quasi inconnue qui a pris soin de se faire désigner légataire universelle avant le mariage. Il était devenu son domestique et devait satisfaire ses moindres lubies (coûteuse et inhabituelles). Il vient de décéder dans des circonstances étranges, et je viens de déposer plainte pour abus de faiblesse à l'encontre de cette personne. Quelles sont mes chances de voir ma plainte aboutir, sachant que le patrimoine de mon frère a changé de mains avec une rapidité surprenante ? cette personne avait isolé mon frère de ses anciennes relations, et faisait de même avec moi juste avant le décès. Comment apporter des preuves ?

Par **Domil**, le **16/06/2011** à **19:16**

Il fallait vous en préoccuper de son vivant ! Comment prouver que votre frère était en situation de faiblesse maintenant (l'handicap physique n'est pas une preuve de faiblesse) ?

A-t-il des enfants ? Son père est vivant ?